

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le 17/12/2025

ID : 039-243900420-20251215-140_2025-DE



Extrait du registre des délibérations
du bureau de la communauté de communes du Val d'Amour

République française
Département du Jura

Séance du 15 décembre 2025

Date de convocation
10 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, lundi 15 décembre à 18h00 le Bureau de la Communauté de communes du Val d'Amour régulièrement convoqué, s'est réuni à Chamblay au nombre prescrit par la loi, en présence du Président : Etienne Rougeaux.

Objet

Révision générale du PLUi - Plan de financement N°140/2025

Présents

Nombre de membres

11

Présents

9

Représentés

0

Excusés

2

Votants

9

Mesdames Pate, Giancatarino, Hählen.

Messieurs Rougeaux, Bigueur, Brochet, Ramaux, Chevanne, Truchot.

Excusés MM. Théry, Vuillet.

Absents

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), et notamment les articles L. 5214-16 et suivants,

Vu le Code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 153-1 et suivants relatifs au Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi),

Vu la délibération du 2 mai 2017, par laquelle le Conseil communautaire approuvait le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) valant Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Val d'Amour,

Vu les délibérations d'approbation des deux révisions allégées du PLUi valant SCoT du Val d'Amour du 22 juillet 2020 et du 27 septembre 2021,

Vu la délibération n°110/2022 du 04 juillet 2022 portant prescription de la révision du PLUi valant SCoT du Val d'Amour,

Vu la délibération n°98/2025 du 7 juillet 2025, par laquelle le Conseil communautaire a décidé de modifier la délibération du 4 juillet 2022 et prescrit une révision générale du PLUi du Val d'Amour,

Vu la délibération n°137/2025 du 15 décembre 2025, par laquelle le Bureau attribue le marché de la révision générale du PLUi au groupement CITADIA/Ubiquiste pour un montant de 176 885€ HT,

Considérant la nécessité d'engager et de poursuivre la révision du PLUi afin d'assurer la cohérence du projet de territoire de la Communauté de communes du Val d'Amour et sa conformité aux documents de planification supra-communaux,

Vu l'estimation financière des études, prestations intellectuelles et actions de concertation nécessaires à la révision du PLUi,

Vu l'intérêt de mobiliser des concours financiers auprès de partenaires institutionnels afin d'alléger la charge financière supportée par le budget communautaire,

Le Bureau, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

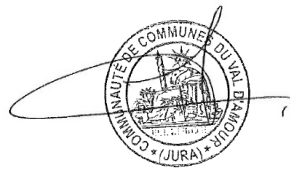
- Approuve le plan de financement de la révision du PLUi de la Communauté de communes du Val d'Amour, tel que présenté ci-après :

Dépenses		Recettes	
Etudes	226 195€	DGD	120 483€
Communication / concertation	600€	FNADT / DETR	108 953€
Coût procédure	60 000€	Autofinancement 20%	57 359€
Total	286 795€		286 795€

- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté de communes,
- Autorise Monsieur le Président à solliciter les subventions susceptibles de soutenir financièrement la révision du PLUi, et à signer tout document afférent.

Fait et délibéré les jours, mois et ans que dessus.

Etienne Rougeaux
Le Président



Virginie Pate
Secrétaire de séance

